



CONDITIONS GENERALES DE VENTES LES FRANCAS DE LA MAYENNE

Mise à jour le 20/12/ 2021

Préambule

Les Francas de la Mayenne (Francas 53) sont une association départementale à but non lucratif rattachée à la Fédération Nationale des Francas, reconnue d'utilité publique, située à Lieu-dit La Coudre, 53260 ENTRAMMES.

Les conditions particulières de ventes des Francas 53 s'appliquent dans le cadre de la réglementation française en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2018 et notamment des articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du code du Tourisme. Elles sont mises à disposition du client (responsable de la structure, famille, responsable légal...) ci-après nommé le responsable, avant tout engagement de leur part et complètent l'information préalable visée à l'article R.211-4 du code du Tourisme, outre les fiches descriptives des prestations et dans certains cas, les conditions particulières de paiement et d'annulation notamment, spécifique à certains produits et prestations. Dans cette dernière hypothèse, les conditions spécifiques signalées sur le descriptif préalable du produit prévaudront sur le texte général des présentes conditions particulières de vente.

En validant la commande (contrat, devis, convention...), le responsable reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions ainsi que des descriptifs plus spécifiques des prestations choisies. Le défaut d'acceptation de tout ou partie des présentes conditions par le responsable aura pour effet sa renonciation à tout bénéfice des prestations proposées par les Francas 53. Les présentes conditions particulières de ventes sont à jour dès leur publication et annulent et remplacent toute version antérieure.

1- Conclusion du Contrat

La réservation d'une prestation doit être effectuée, impérativement par la signature d'une commande détaillant la prestation et le prix estimé. Avant la conclusion du contrat, les Francas 53 préviendront le responsable de toute modification requise pour l'organisation en raison des changements de disponibilités, hébergements, transport... La confirmation de la commande sera effective après accord et confirmation du planning prévisionnel, accompagné du versement de l'acompte de 30% ou d'un bon de commande du montant total. Cet acompte ne peut, en aucun cas, être remboursé. Le devis fourni est un document de valeur légale et commerciale et engage les deux parties à respecter son contenu. Pour les réservations de dernière minute, la confirmation doit être faite par téléphone et confirmée par mail, l'acompte de réservation doit être réglé directement par virement bancaire avec envoi de la confirmation par mail à francas53@francas-pdl.asso.fr

Association Départementale de la Mayenne

La Coudre – 53260 ENTRAMMES - Tél : 02.43.01.79.69

E-mail : francas53@francas-pdl.asso.fr - Site internet : www.francaspaysdelaloire.fr

Membre de la fédération nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles.

Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public et agréée par les ministères de l'Education nationale, et de la Jeunesse et des Sports.



Toute demande changement d'horaire, de date ou du nombre de participants doit parvenir à l'association par mail au moins 48 heures avant le jour de la prestation. L'acceptation ou non de ces changements se fera par retour de mail. Elle peut donner lieu à une modification du coût de la prestation.

2- Conditions de la prestation

Les prestations sont prévues pour un public de 18 enfants maximum pour les enfants à partir de 6 ans, et pour un public de 14 enfants maximum pour les enfants de 3 à 6 ans. Ces chiffres s'entendent pour un animateur des Francas 53. Le nombre d'animateur et le montant du devis seront ajustés selon le nombre d'enfants convenus préalablement, et rétroactif en cas de dépassement.

Pour certaines prestations demandant un encadrement ou une technicité spécifique le taux d'encadrement sera revu et indiqué sur la commande.

3- Transport et déplacement

Toutes les prestations génèrent des frais de déplacement, indiqués à la commande. Les frais de déplacement font parties intégrantes des frais de la prestation à la charge de la structure.

4- Responsabilité

Le responsable s'engage à communiquer aux responsables légaux des participants le contenu des engagements pris avec les Francas 53.

5- Interruption des prestations

Pour toutes prestations, l'interruption du fait du responsable, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement et la globalité de la prestation sera due.

6- Modification de la commande

- Du fait du responsable : toute modification entraîne la perception de 10 euros par modification apportée à compter de la signature de la commande, quelle que soit la nature et la cause de la modification.

- Du fait des Francas 53 : lorsque les Francas 53 sont contraints de modifier un élément essentiel du contrat en raison d'un évènement extérieur, le responsable peut, dans un délai de 7 jours, après en avoir été averti, soit annuler le contrat sans frais, soit accepter de participer à la prestation modifiée. Dans ce cas, un avenant au contrat sera alors conclu, précisant les modifications apportées et la diminution ou l'augmentation du prix entraînée. Cette modification entraînera une réduction de 50€ du cout global.

7- Prix

Tous les prix figurant sur le site francaspaysdelaloire.fr et les différents supports de promotions sont exprimés TTC et en euros. Les Francas 53 ne sont pas assujettis à la TVA.

8- Sécurité des personnes et des matériels

Les Francas 53 ne peuvent, en aucun cas, être tenu responsable des détériorations éventuelles causées par les participants vis-à-vis de l'infrastructure du lieu de la prestation, des installations matérielles et des dommages corporels subis par quelque individu présent lors de la prestation. Les animateurs Francas 53



n'ont qu'un rôle d'intervenants, leur prestation se limite à l'exécution de l'animation selon les conditions établies lors de la réservation.

Les Francas 53 sont responsables de plein droit de la bonne exécution des services prévus par le contrat, en vertu de l'article L.211-16-I du code du tourisme. Le responsable est informé que la responsabilité des Francas 53 ne saurait être engagée lorsque le dommage revêtant un caractère imprévisible ou inévitable est imputable soit au public, soit à un tiers étranger à la fourniture des services, ou résulte de circonstances exceptionnelles et inévitables (incluant sans limitation : guerre, attentat, émeutes, catastrophe sanitaire, évènement climatique ou naturel, ...)

9- Bagages

Sont interdits dans les bagages/sac à dos les articles concernés par le règlementation internationale IATA sur les matières dangereuses et notamment les articles explosifs, inflammables, corrosifs, oxydants, irritants, toxiques ou radioactifs, les gaz comprimés et tout objet jugé dangereux.

10- Paiement

Conformément aux circulaires interministérielles n° 88-079 du 28 mars 1988 et n° 97-193 du 11 septembre 1997, relative à la dérogation à la règle du paiement après service fait, la structure règlera aux Francas 53 le montant total de la facture selon les conditions suivantes :

- Acompte à la commande pour les établissements privés : 30% du prix total de la prestation
- Bon de commande de la globalité du cout de la prestation pour les établissements et collectivités publics
- Solde : sur présentation de la facture, le solde devra être reçu par les Francas 53 au plus tard et sans rappel de sa part un mois après la prestation.

11- Intérêt de retard et clause pénale

A défaut de paiement de tout ou partie de la prestation, ou des frais d'annulation (un mois avant la date convenue), la structure est redevable, de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit exigée, d'un intérêt de retard sur le montant encore dû. Il est calculé au taux de 1,25% par mois de retard à partir de la date à laquelle le paiement était exigible jusqu'au jour du paiement total, majoré d'une somme de 15% sur le montant encore dû, avec un minimum de 50€, à titre d'indemnités forfaitaires pour les frais et efforts supplémentaires qui doivent être fournis pour obtenir le paiement.

Un paiement tardif ou incomplet de l'acompte donne droit aux Francas 53 d'annuler le contrat et d'imputer les frais d'annulation qui en découlent conformément aux conditions générales.

12- Annulation

- Par le responsable : il peut annuler la commande à tout moment et doit adresser son annulation aux Francas 53 par courrier (mail ou postal), aucune annulation par téléphone ou verbale ne sera prise en compte. L'annulation d'une commande du fait du responsable entraîne des frais d'annulation selon le barème ci-après :

Plus de 30 jours calendaires avant la date du début de la prestation : 30% du prix total

A partir de 29 jours calendaires avant la date du début de la prestation : 100% du prix total



Toute prestation écourtée ou abandonnée volontairement entrainera la perception de frais d'annulation de 100% du prix de la prestation écourtée ou abandonnée.

Lorsque l'annulation est imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables dont le responsable informera les Francas 53 dans les meilleurs délais, cela donnera lieu à une facture de la globalité de la somme due et à un avoir de la part des Francas 49. Cet avoir sera valable deux ans. S'il n'est pas utilisé par le responsable, ce dernier pourra demander un remboursement aux Francas 53 à l'issue des deux ans.

- Par les Francas 53 : dans le cas où la prestation est annulée par les Francas 53, la structure recevra une indemnité égale à la pénalité que le responsable aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables dont les Francas 53 informeront le responsable dans les meilleurs délais.

13- Protection des données personnelles

Elles sont traitées en conformité avec le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 « RGPD ». Le public à la possibilité d'exercer son droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression sur ces données personnelles gratuitement par mail à francas53@francas-pdl.asso.fr

14- Réclamations et litiges

Le responsable, ses représentants ou le public doit signaler sur place au représentant des Francas 53 toute non-conformité constatée ; à défaut de signalement, la demande d'indemnisation pourra être réduite ou rejetée. Toute réclamation relative à une prestation ou à un séjour doit être adressée accompagnée de pièces justificatives dans un délai de trois mois après la fin du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception à :

Les Francas de la Mayenne

La Coudre

53260 ENTRAMMES